

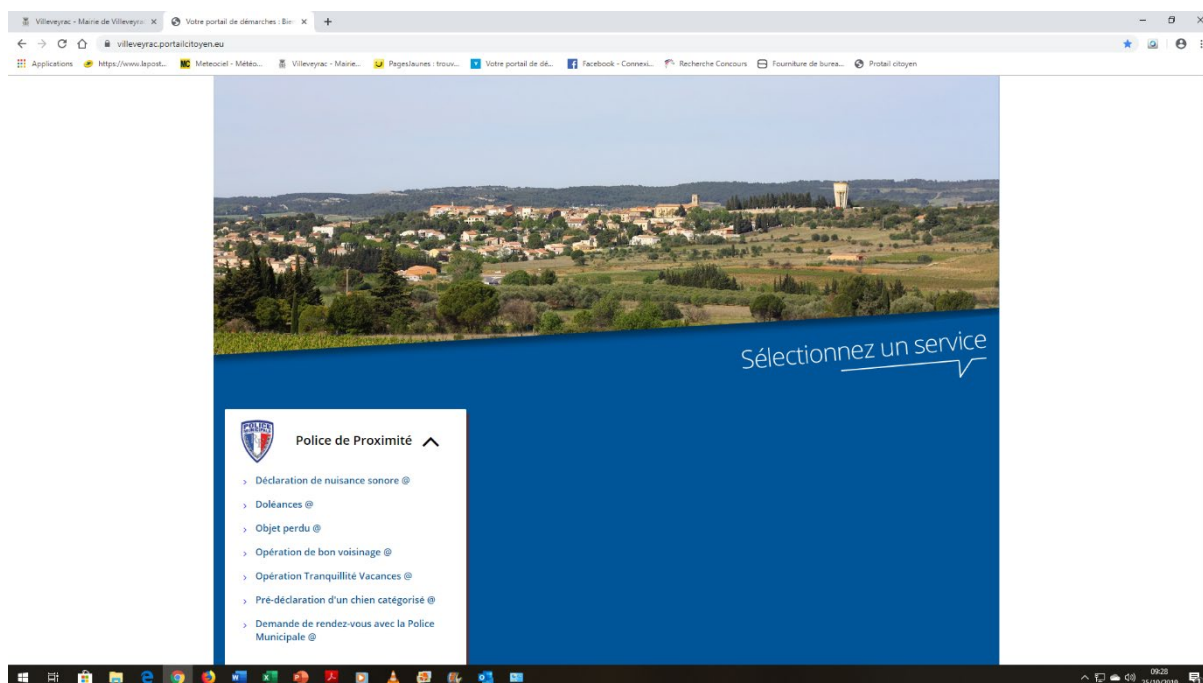
# PORTAIL CITOYEN

Votre service de police municipale évolue. Pour être plus proche des administrés, nous vous proposons de nouveaux services en ligne.

Ceux-ci permettent aux personnes de nous contacter sans être dans l'obligation de se déplacer dans nos locaux.

Pour découvrir ces nouveaux services, il vous faudra vous connecter sur le Portail citoyen.

## Qu'est-ce que le portail citoyen ?



Il s'agit d'un moyen vous permettant de nous adresser ces différentes demandes :

- Déclarer des nuisances sonores
- Emettre une doléance
- Déclarer un objet perdu
- Signaler une opération de bon voisinage (signaler une personne isolée)
- Demander une opération tranquillité vacances
- Faire une « pré-déclaration » d'un chien catégorisé
- Demander un rendez-vous avec la Police municipale

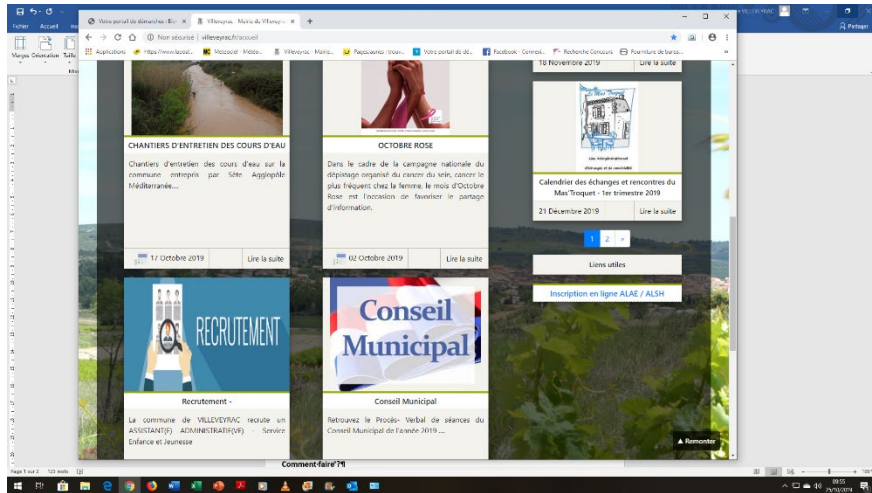
Toute demande enregistrée sur le portail citoyen nous est immédiatement transmise

## Pour aller sur le portail, 2 méthodes :

1) Par le site de la Commune : **Villeveyrac.fr**

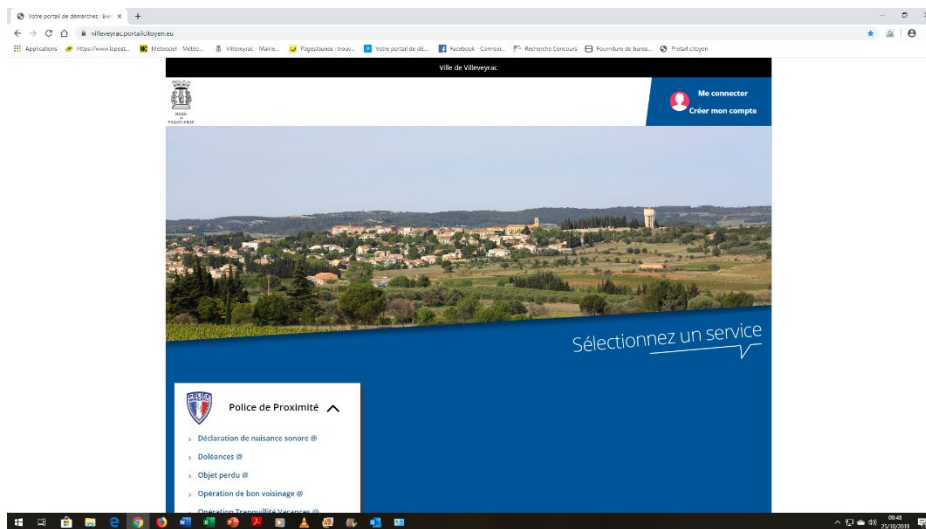
Faire défiler l'écran vers le bas

Dans la rubrique « **LIENS UTILES** » vous aurez « **accès Portail citoyen** »



2) Directement via une **connexion internet**

- Avec un accès internet via le navigateur « **Google chrome** » ou « **Mozilla Firefox** »
- Saisir l'adresse suivante : **villeveyrac.portailcitoyen.eu**



Il sera nécessaire de créer un compte : si vous notez une adresse mail, nous pourrons vous répondre pour vous informer de la suite donnée à votre demande.